

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR SUPPRESSION ET/OU ÉLAGAGE
EXCÉDANT L'ENTRETIEN COURANT DU PATRIMOINE ARBORÉ**

Concernant tout arbre désigné dans le plan de classement ainsi que les alignements et allées d'arbres, les cordons boisés, les boqueteaux, les haies vives indigènes, les arbres fruitiers y compris les noyers, les compensations de plantations protégées abattues selon article 2 du Règlement communal sur la protection du patrimoine arboré du 27.06.2023.

Demande:

☒ Abattage
 ☒ Élagage
 ☐ Recépage sélectif

Demande de dérogation à l'article 14 LPrPNP par l'application de l'article 15 LPrPNP au motif suivant:

- ☒ risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés;
☐ entrave avérée à l'exploitation agricole;
☐ impératifs de construction ou d'aménagement.

PUBLICATION AU PILIER PUBLIC: du 11 juillet 2025 au 9 août 2025

Les oppositions éventuelles sont à adresser durant le délai de publication à l'administration communale,
case postale 23, 1422 Grandson

Propriétaire: Bernard Belk
 Adresse: Rainholzstrasse 2, 8123 Ebmatingen
 Parcelle n°: 1902, le long du Ch. des Pâquiers
 Essence: Bouleau et différentes essences
 Diamètre à 1 m du sol: 58cm
 Motif de la requête: Entretien er arbre sec pouvant tomber sur le chemin des Pâquiers
 Date: 1.7.25 Signature: 

PLANTATION COMPENSATOIRE

Proposition du requérant: Aucune

Compensation validée par le service ☐ oui ☐ non

Autre proposition: Entretien régulier de la haie le long du Ch. des Pâquis

PRÉAVIS: DU GARDE-FORESTIER**DU SERVICE**

Bouleau qui dépérit avec pourriture à l'intérieur (trous dans le tronc).
 Risque qu'il se casse sur le chemin des Pâquiers qui est aussi un chemin piétonnier.
 Mon préavis: abattage conseillé

Cédric Gander
 Gardien forestier
 La Clair 4
 1427 Bonvillars

ÉTAT SANITAIRE DE L'ARBRE

☐ bon ☐ moyen ☒ mauvais ☐ investigation nécessaire

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À LA DEMANDE

- Photo(s) c
- Plan de sit

ADMINISTR
 Rue Basse 57

